

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION (4EME COMMISSION pour avis)

SERVICE: Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction Bâtiments/Service Travaux Agglomération de Limoges

OBJET : Création d'un espace de travail partagé sur le site de CHEOPS 87 - approbation de l'avant-projet définitif

Elu(s) présent(s): M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAIGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les études d'avant-projet définitif du projet de création d'un espace de travail partagé sur le site de CHEOPS 87, d'en valider les aspects techniques et financiers et d'autoriser la poursuite de l'opération.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	СР	AE	СР
Dépenses	+ 90 000 €			
Recettes				

RAPPORT

Le projet de création d'un espace de travail partagé sur le site de CHEOPS 87 a été validé par l'Assemblée départementale le 08 février 2018. Les études de cette opération ont été confiées au groupement BACOTECH (économiste)/APPALOOSA (architecte d'intérieur)/LARBRE (bureau d'études fluides). Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aspects techniques, opérationnels et financiers des études d'avant-projet de construction de cet équipement.

I - Besoins

Les travaux ont pour but d'aménager un espace de travail temporaire dédié aux comités départementaux sportifs, pour faciliter les échanges et le travail partagé. Cet espace sera géré par CHEOPS 87. Répondant aux attentes des comités sportifs exprimées lors des assises du sport, l'aménagement intègre plusieurs fonctions. Ainsi, le plateau aménagé comprendra :

- à l'entrée de la structure, un point de convivialité et un accueil doté de mobilier adapté ;
- un espace ouvert à usage de bureaux, destiné à favoriser le travail collaboratif;
- des lieux de réunions équipés de matériel pour la visio-conférence.

Enfin, chaque comité qui le souhaitera pourra domicilier son siège social sur place et y recevoir son courrier.

II - Nature des travaux envisagés

Les locaux à aménager sont situés en rez-de-jardin du bâtiment principal de CHEOPS 87. D'une surface de 400 m², ils étaient précédemment utilisés comme bureaux par le Centre départemental de gestion.

Une grande partie sera décloisonnée, permettant ainsi de disposer d'un plateau de plus de 250 m² d'un seul tenant. Seules les parties sanitaires et salles de réunions sont conservées. Cet espace libéré, conçu de manière fonctionnelle, sera composé de plusieurs ilots.

Les ilots proposés seront de plusieurs types :

- emplacements de 4, 6 ou 8 places favorisant des travaux bureautiques avec plusieurs types d'ergonomie ;
- box semi-fermés de 4 personnes permettant des échanges verbaux ;
- bureaux fermés pour les réunions téléphoniques et les entretiens.

Les matériaux et les dispositions des ilots seront déterminés de façon à limiter les gênes visuelles et sonores. Une attention particulière est également portée à la qualité de l'air de cet espace.

Celui-ci reprend les attentes et les besoins exprimés par la collectivité dans le programme technique. La qualité d'agencement, de confort des usagers, d'ambiance et de finition des espaces a été soignée pour donner une image dynamique et moderne à la structure actuelle, dans sa perspective de développement avec la création de la salle d'athlétisme couverte.

III - Coût des travaux

Le coût des travaux immobiliers, annoncé par le maître d'œuvre à ce stade d'avancement, s'élève à 253 000 € HT. L'enveloppe de 350 000 €, votée au BP 2018, permet de couvrir l'ensemble de ces travaux.

Les différents espaces créés doivent être dotés de mobiliers et d'équipements techniques particuliers, à savoir :

- mobilier d'accueil et de travail adapté à la configuration des espaces ;
- mise à disposition de casiers de rangement pour les comités ;
- équipements techniques des espaces (écrans, périphériques numériques, vidéoprojecteurs, imprimantes, système de visio-conférence) ;
- dispositifs d'identification et de contrôle d'accès aux locaux.

Le niveau de qualité d'accueil souhaité pour cet espace se traduirait par l'achat d'un mobilier spécifique, d'aspect contemporain ainsi que d'équipements performants.

L'évaluation du coût d'achat et d'installation de ces équipements et mobiliers est estimée à 90 000 € TTC. Je vous propose l'inscription, à cet effet, d'une autorisation de programme du même montant.

IV - Déroulement du chantier

Le chantier pourra être facilement isolé de l'établissement avec des accès directs et indépendants. Cela permettra de délimiter et de séparer les zones de chantier de celles utilisées dans le fonctionnement de CHEOPS 87.

La consultation des entreprises, en lots séparés, aurait lieu au premier trimestre 2019.

Après une phase préparatoire, le lancement des travaux est prévu au printemps pour une livraison au dernier trimestre 2019.

Vos délibérations pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2015 donnant délégation au Président du Conseil départemental en matière d'opérations patrimoniales ;

Vu les programmes d'investissements immobiliers validés par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 8 février et 21 juin 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le contenu de l'avant-projet définitif d'aménagement d'un espace de travail partagé sur le site de CHEOPS 87 ;

de ratifier l'inscription budgétaire de 90 000 € en autorisation de programme pour l'équipement de l'espace de travail ;

d'autoriser son Président à signer les autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette opération (permis de construire, déclaration de travaux...).

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre:

0 Abstention:

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme Transmis au représentant de l'Etat le 21 décembre 2018 Affiché le 21 décembre 2018 Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019